



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Rés
a
Mon
be



19133198

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

27 SEP. 2019

DIVISION MONS

N° d'entreprise : 0635.859.447

Dénomination

(en entier) : **GLM BUSINESS**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

Siège : Boulevard Dolez 43/RDC - 7000 Mons

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Démission - Nomination - Cession de parts - Transfert du siège social

En date du 23 Septembre 2019,

Au siège social,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société privée à responsabilité limitée « GLM BUSINESS », ayant son siège social à 7000 Mons – Boulevard Dolez 43/Rez-de-Chaussée

BUREAU

La séance est ouverte à 18 heures, sous la présidence de Monsieur BOUQUIEAUX Laurent, gérant.
Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Clemente Kevin.

Composition de l'assemblée générale :

- Monsieur BOUQUIEAUX Laurent, inscrit au registre national sous le numéro 93.11.03-359.29, actionnaire détenant 150 parts sociales ;

- Monsieur CLEMENTE Kevin, inscrit au registre national sous le numéro 90.10.03-363.52 ; actionnaire détenant 150 parts sociales ;

- Monsieur VANSTIPPEN Jon, inscrit au registre national sous le numéro 95.02.09-447.01 ;

- Monsieur HANNEUSE Nathan, inscrit au registre national sous le numéro 94.09.20-249.24 ;

Soit ensemble 300 parts sociales, représentant l'intégralité du capital souscrit.

Monsieur le président expose ce qui suit :

Ordre du jour :

1. Démission et décharge de Monsieur CLEMENTE Kevin.

2. Nominations de Monsieur VANSTIPPEN Jon et de Monsieur HANNEUSE Nathan.

3. Cessions des parts sociales

4. Transfert du siège social de Boulevard Dolez 43/RDC – 7000 Mons à Rue Lecat 11 bte 7 – 7100 La Louvière

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/10/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature

Première résolution

L'assemblée approuve la démission en tant que gérant de Monsieur CLEMENTE Kevin (N.N. 90.10.03-363.52), et ce avec effet immédiat. De plus, Monsieur CLEMENTE est déchargé quant à sa gestion passée.

VOTE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve la nomination en tant que gérant de Monsieur VANSTIPPEN Jon (N.N. 95.02.09-447.01) et de Monsieur HANNEUSE Nathan (N.N. 94.09.20-249.24), et ce avec effet immédiat.

VOTE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Troisième résolution

L'assemblée approuve la cession de parts de Monsieur CLEMENTE Kevin.

Celui-ci, transmet

ses parts à hauteur de 75 parts à Monsieur VANSTIPPEN Jon et 75 parts à Monsieur HANNEUSE Nathan.

De plus, l'assemblée approuve la cession de parts de Monsieur BOUQUIEAUX Laurent à hauteur de 25 parts à Monsieur VANSTIPPEN Jon et 25 parts à Monsieur HANNEUSE Nathan.

L'ensemble des parts sociales est donc représenté de cette manière :

BOUQUIEAUX Laurent : 100 parts

VANSTIPPEN Jon : 100 parts

HANNEUSE Nathan : 100 parts

VOTE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Quatrième résolution

L'assemblée approuve le transfert de siège social de Boulevard Dolez 43/RDC – 7000 Mons à Rue Lecat 11 bte 7 – 7100 La Louvière

VOTE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Fait à La Louvière, le 23 Septembre 2019

HANNEUSE Nathan

BOUQUIEAUX Laurent

CLEMENTE Kevin

VANSTIPPEN Jon